



Genève, le 2 novembre 2016

Le Conseil d'Etat

5902-2016

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Doris LEUTHARD
Conseillère fédérale
3003 Berne

**Concerne : consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur
l'énergie nucléaire (OENu)**

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 12 juillet 2016, vous avez prié notre Conseil de vous transmettre son avis sur le projet mentionné en marge, et nous vous en remercions.

En premier lieu nous rappelons l'opposition du canton aux centrales nucléaires sur son territoire et dans son voisinage, conformément à l'article 169 de la Constitution de la République et canton de Genève.

S'agissant des centrales existantes, les autorités ont un devoir accru de surveillance afin de limiter le risque que fait peser cette technologie sur la population, l'environnement et l'économie. Dans cette perspective notre Conseil n'est pas favorable à la modification de l'ordonnance telle que proposée.

En effet, nous regrettons l'insuffisance des instruments donnés à l'Inspection fédérale de sûreté nucléaire (IFSN) pour garantir le respect des prescriptions de sécurité. Une mise hors service provisoire devrait notamment pouvoir être ordonnée par l'IFSN si la situation l'exige.

Si nous saluons la volonté d'ancrer dans l'ordonnance les exigences de sécurité applicables aux centrales nucléaires, en particulier celles exploitées au-delà de 40 ans, nous déplorons qu'aucune disposition ne traite du financement des rééquipements nécessaires pour satisfaire ces exigences.

Dans un contexte économique où les prix du marché de l'électricité ne couvrent pas les coûts de production de la filière nucléaire, quand bien même ceux-ci ne tiennent pas compte de l'intégralité des futurs coûts de démantèlement et de stockage des déchets, il aurait été souhaitable d'assortir le concept d'exploitation à long terme d'exigences garantissant la capacité financière des exploitants à procéder aux investissements nécessaires sur toute la durée d'exploitation prévue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

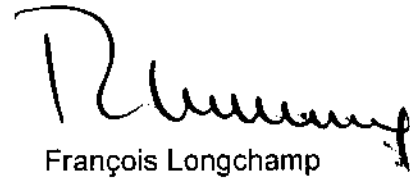
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp